Ceu
FRC
8544

SUPPLICES

Des Scélérats *Couthon*, *Saint-Just*, *Payan*, *Henriot*, *Dumas*, *Coffinhal* & *Fleuriot - Lescot*; tous dignes associés & complices de

MAXIMILIEN

ROBESPIERRE.

A GRENOBLE;

Chez *Ferry*, Imprimeur, rue Chenoise, où se vendent *la Pauvre Femme*, *l'Intérieur des Comités révolutionnaires*, *la Vie & les crimes de Robespierre & le Brigand.*

Sur l'Imprimé à Paris.

MFW 17322

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

SUPPLICE DE COUTHON.

Précis historique de la vie & des crimes de ce triumvir.

LA nature sembloit avoir disposé Couthon à toutes les vertus douces qui attachent à l'humanité & font le charme de la vie sociale. Il avoit une de ces physionomies heureuses, où la candeur paroissoit avoir fixé son asyle; sa voix étoit touchante, son langage doucereux & persuasif; la sensibilité se peignoit dans ses regards, & son abord affable sembloit appeler la franchise & commander la confiance.

L'infirmité à laquelle il étoit en proie, avoit rendu ces dons de la nature plus touchans encore; & quand on apprenoit sur-tout qu'il la devoit à son amour excessif pour la femme qu'il avoit épousée, l'intérêt qu'il inspiroit devenoit plus vif, & on lui prêtoit une ame douce comme sa physionomie, sensible comme ses regards, & compatissante comme l'être qui souffre.

Mais tous ces dehors n'étoient qu'un prestige trompeur destiné à cacher l'ame la plus féroce & la plus complettement perverse qui ait jamais souillé l'humanité. Sous des traits séduisans, & sous l'enveloppe d'un corps à moitié détruit & privé de vie, Couthon portoit un cœur fermé à toute espece de sensibilité, dévoré de l'ambition la plus effrénée, capable de toutes les lâchetés pour s'élever, & de tous les forfaits pour affermir sa tyrannie.

Il étoit né à Orsay, dans le département du Puy de Dôme; sa vie politique jusqu'à l'époque de ses liaisons avec Robespierre, n'offre rien d'intéressant: quoiqu'il fut membre de la seconde législature, à peine parvint-il à s'y faire connoître autrement que par la singularité de ses infirmités, qui l'obligeoient à se faire transporter à bras au sein de l'assemblée, & qui fixoient autant l'intérêt que l'attention de ses collegues.

Si sa carriere politique se fut terminée à cette premiere législature, son nom seroit perdu dans l'oubli,

& la France ne le compteroit pas au nombre des scélérats qui l'ont ravagée & couverte de sang; mais il fut nommé à la convention nationale, & c'est là que se développerent tous les penchans atroces de son ame, qui sembloit n'être formée que pour ramper dans l'obscurité, ou pour dominer dans le crime.

Le jour où la convention nationale tint sa premiere séance, Couthon prononça lui-même son arrêt de mort. La singularité de la motion qu'il fit, mérite d'être connue, par les rapprochemens qu'elle présente.

" Des bruits désastreux circulent dans le public, dit-il; on ose parler de royauté; mais les rois ne conviennent qu'à des esclaves; j'ai entendu parler, & j'en ai frémi, de dictateur, de *triumvirat;* je crois que c'est une calomnie de nos ennemis. Il convient donc à la convention d'exposer clairement les principes qui sont la base de ses opérations : jurons tous la souveraineté du peuple, toute cette souveraineté, rien que cette souveraineté; décrétons la peine de mort contre ceux qui oseroient porter atteinte à la souveraineté du peuple, à la liberté, & à l'égalité ,,.

Qui eût dit alors que cet homme, qui mettoit tant d'importance à assurer la liberté des Français, en seroit un jour le plus sanguinaire ennemi, & qu'il seroit partie de ce *triumvirat* dont le nom seul le faisoit frémir d'horreur?

Son langage insinuant, ses propositions qu'un esprit de paix sembloit toujours lui dicter, ses réflexions hypocrites, les larmes dont ses yeux se mouilloient en parlant du bonheur du peuple & de l'amour de la patrie; une grande apparence de douceur & de modération le firent bientôt distinguer dans la nouvelle assemblée, on le crut vertueux.

Mais le fond de son ame n'avoit point échappé à Robespierre, dont le grand intérêt étoit de se former de loin des complices qui pussent, les uns par leur hypocrisie, les autres par leur enthousiasme fanatique, lui aider à jeter les fondemens de sa tyrannie.

Il se forma donc entre Robespierre & Couthon une étroite intimité. On se demandera peut-être comment Robespierre qui a sacrifié ses meilleurs amis, & qui les a tous précipités, les uns après les autres, sur l'échafaud, a pu excepter Couthon de la disgrace commune à ses pareils; c'est que jamais il ne fut

d'homme aussi bas & aussi rampant auprès de Robespierre que Couthon : malheur à quiconque osoit douter devant lui de l'incorruptibilité de Robespierre, son arrêt de mort étoit prononcé, & tôt ou tard il devoit expier son audace sur l'échafaud. L'ambition qui dominoit cet homme, en qui les sources de la vie étoient à moitié détruites, étoit le principe de ce dévouement servile & criminel. Couthon avoit vu que Robespierre marchoit à grands pas vers la domination, & il s'étoit fortement attaché à son char, pour monter avec lui au pouvoir suprême, dont il convoitoit en secret une portion.

Aussi fut-il constamment l'apologiste des mesures révolutionnaires qui entroient dans les vues de Robespierre, & qui devoient lui applanir le chemin de la dictature. Quelque-fois même il osa être son organe, comme pour lui épargner la honte des propositions les plus désastreuses, & le sauver des suites de l'indignation publique, si elles venoient à soulever l'opinion contre elles. C'est ainsi que le 22 prairial on l'entendit d'une voix hypocrite, proposer la loi de sang qu'avoit rédigée son ami. L'histoire remarquera que les lois plus sanguinaires, qui avoient été arrachées à la convention, avoient été conçues ou proposées par cet infâme ministre de la tyrannie de Robespierre. Son génie fécond en inventions atroces, sembloit ne se reposer que lorsque les flammes ou l'échafaud avoient tout dévoré autour de lui.

Tout entier à son système de *vive force*, qui n'étoit que l'art funeste de faire crouler des cités, de les livrer aux flammes, & d'anéantir la génération entiere par le fer & le feu; c'est lui qui, repoussant tout moyen de conciliation, a causé les désastres de Lyon, & a plongé cette cité, jadis si florissante, dans une désolation éternelle.

Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire la lettre que lui écrivoit, au moment où il présidoit le comité de salut public, un de ses collegues qui, sans doute, n'étoit pas dans le secret des desseins médités contre la ville de Lyon.

" Un motif bien intéressant pour un patriote tel que vous, me détermine à vous écrire pour vous prier de prendre connoissance d'une lettre que j'écris par ce même courrier, à Lacroix notre collegue. Vous y verrez la douce attente dans laquelle nous

sommes ici pour la ville de Lyon. Oui, je vous l'assure, & croyez que je n'ai point l'art de tromper, vous avez été mal instruit, *& Lyon n'est pas aussi coupable qu'on vous l'a présenté.* Je vous citerai plusieurs faits insérés dans un rapport que vous avez fait sur cette ville, & dont nous avons vu le contraire. Lyon en masse est bon, & vous allez voir bientôt les plus heureux résultats de mes promesses; tâchez d'empêcher qu'une pareille ville soit désolée, & que, sans s'entendre, des milliers de patriotes s'entregorgent mutuellement, tandis que les uns & les autres veulent le bien, & ne veulent sur-tout que la République „.

Mais c'étoit à un tigre que parloit ce député: Couthon trouvant *cruelles* & *intolérables* les lenteurs du siege de Lyon, alla consommer lui-même le désastre de cette malheureuse ville, & la livra, vaincue, sans défense, à l'infâme Collot-d'Herbois, son digne émule, qui acheva sa ruine par des attentats qui porteront l'horreur de son nom jusqu'aux siecles les plus reculés.

En traçant le portrait du scélérat Couthon, nous désirerions bien l'appuyer de quelque-uns de ces monumens d'hypocrisie profonde, dont l'histoire de la convention nationale offre presqu'à chaque page des traits frappans, & qui servoient à couvrir la perversité de son ame, comme les fleurs qui naissent sur une eau bourbeuse & infecte, empêchent d'appercevoir la corruption qui fermente sous leur tige; mais le cercle étroit dans lequel nous nous sommes circonscrits, ne nous permet guere de ces sortes de citations; il nous suffira de dire que ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, a servi de voile & de prétexte aux barbaries de cet hypocrite infâme.

Jamais on n'a prononcé le nom de vertu avec une onction pareille à la sienne; jamais personne ne parut plus passionné pour le bonheur de ses semblables; jamais l'humanité n'eût en apparence un plus zélé défenseur, & la divinité même un adorateur plus respectueux & plus sincere. Il faut l'entendre jusques dans son fameux rapport du 22 prairial, sur la réorganisation du tribunal révolutionnaire, où il fouloit avec tant d'audace les droits sacrés de la nature & de l'humanité. Là, tandis qu'il rédigeoit en principes l'assassinat, & qu'il creusoit un tombeau à l'inno-

cence, les noms de justice & d'humanité retentissoient presqu'à chaque ligne de son discours; il sembloit avoir honte en quelque sorte des horreurs qui lui échappoient, & il les environnoit des idées de la vertu, pour les faire passer à la faveur de ce cortege honorable. Enfin, après avoir présenté le code le plus complet d'iniquité, qui soit jamais sorti des conceptions de la tyrannie, il termine par ce langage hypocrite. " C'est encore des poignards que nous dirigeons contre nous, nous le savons; mais que nous importent les poignards! Le méchant seul tremble quand il agit; les hommes vertueux ne voient point de danger quand ils font leur devoir; ils vivent sans remords & agissent sans crainte ,,.

Cependant il faut le dire, Couthon ne vit pas toujours son hypocrisie couronnée d'un succès complet; une circonstance que nous allons rapporter faillit déranger son système de fourberie, en le montrant tel qu'il étoit, & en dévoilant aux yeux de la France la turpitude & la férocité de son ame. Voici le fait. Un de ses collegues, en mission dans un département, fit circuler un écrit contre lui. Quel fut l'étonnement du public accoutumé à toujours entendre parler du vertueux, du sensible Couthon, de le voir traiter dans cet écrit *de monstre exécrable, d'hypocrite, d'homme barbare, qui, sous une sensibilité apparente, avoit un cœur de tigre, de scélérat enfin qui avoit mérité mille fois de périr du dernier supplice.*

Couthon étoit à cette époque membre du comité de salut public. On s'attend, sans doute, qu'il va écraser du poids de sa puissance l'audacieux qui avoit eu le courage de le peindre avec tant de vérité: non. Couthon, que ce trait avoit blessé jusqu'au fond du cœur, n'en témoigne, pour ainsi dire, aucun ressentiment, il se contente de déclarer à la tribune que cet écrit étoit dicté par le génie infernal de la contre-révolution, & quand au châtiment que la convention paroissoit disposée à faire subir au calomniateur, il implore, en quelque sorte, sa clémence jusqu'au retour de son ennemi.

Mais que vouloit Couthon par cette conduite astucieuse? Il vouloit amener son accusateur au point de lui faire une réparation telle que sa réputation sortit complettement victorieuse de cette lutte. En effet, quinze jours après, effrayé des dangers qu'il

avoit appelés sur sa tête, le proconsul, de retour de sa mission, monta à la tribune où il désavoua l'écrit dans lequel il avoit calomnié Couthon, ajoutant qu'il le vouoit à l'exécration publique, & que jamais il ne l'auroit publié s'il avoit toujours été lui, s'il n'avoit été trompé par des intrigans & par des scélérats.

L'ame expansive de Couthon se dilata en entendant une pareille rétractation, & il paya par des embrassemens fraternels la bassesse de son accusateur, qui, pour sauver à Couthon l'opprobre de sa perversité publiée, voulut bien prendre pour lui la honte d'une calomnie reconnue.

Couthon, toujours fidele partisan de Robespierre, se rallia à lui lorsque la scission éclata entre les membres du comité de salut public, & prépara de loin la chûte des uns & des autres : c'est alors que se forma le hideux triumvirat de Robespierre, St.-Just & Couthon, quoique ces deux derniers n'en fussent qu'une portion provisoire : car il n'y a pas de doute que Robespierre, après avoir sacrifié ses concurrens les plus redoutables, n'eût brisé à leur tour les deux derniers appuis de sa tyrannie, pour régner seul sur les ruines fumantes de la France asservie.

Mais Couthon ne l'en servit pas avec moins de chaleur dans ses dernieres entreprises. C'est lui qui, quelques jours avant le 9 thermidor, se chargea d'annoncer à la tribune des Jacobins que le bonheur du peuple exigeoit encore le sacrifice de quelques têtes. Dans cette société, où Robespierre, accablé par ses terreurs & ses remords, répandoit depuis quelque temps ses alarmes, Couthon se montra son plus zélé défenseur : --- " Pour moi, disoit-il, je veux partager les poignards dirigés contre Robespierre, & je déclare que le fer qui perceroit son cœur, perceroit aussi le mien, ou je le vengerois ,,. --- Dans la fameuse séance du 8 thermidor, où éclaterent les premiers signes de l'orage qui devoit fondre le lendemain sur la tête de Robespierre & de ses complices, la convention ayant agité la question de savoir si le discours que Robespierre avoit prononcé à la tribune seroit imprimé ou renvoyé à l'examen des comités, Couthon s'exprima ainsi :

Je vôte pour l'impression, & j'y ajoute un amendement qui a l'air très-foible, & que je regarde comme très-sérieux ; il faut que la France entiere sache qu'il

est

est ici des hommes qui ont le courage de dire la vérité toute entiere; il faut que l'on sache que la majorité de la convention sait l'entendre & la prendre en considération : je demande, non-seulement que ce discours soit imprimé, mais aussi qu'il soit envoyé à toutes les communes de la république; & quand on a osé demander qu'il fut renvoyé à l'examen des deux comités, c'étoit faire un outrage à la convention, car elle sait sentir & juger.

„ Je suis bien aise au reste d'épancher mon ame: depuis quelque temps au systême de calomnie contre les représentans fideles & les plus vieux serviteurs de la révolution, on joint cette manœuvre abominable de faire circuler que quelques membres du comité de salut public cherchent à l'entraver; je suis un de ceux qui ont parlé contre quelques hommes, parce que je les ai regardés comme immoraux & indignes de siéger dans cette enceinte, je répéterai ici ce que j'ai dit ailleurs, & si je croyois *avoir contribué à la perte d'un seul innocent, je m'immolerois moi-même de douleur*„.

Tant de dévouement pour Robespierre méritoit bien que Couthon partageât son sort & subit sa destinée; aussi, dans la séance mémorable du lendemain, fut-il compris dans le décret d'arrestation qui mit aux fers ce monstre. Dans la chaleur de la discussion qui précéda ce décret, Couthon, à moitié étendu sur une banquette, ne pouvant faire entendre sa voix, que le tumulte étouffoit, levoit de temps en temps ses mains & ses yeux vers le ciel; il avoit si fort contracté le ton de l'hypocrisie, que même dans cet instant décisif, il cherchoit encore à en imposer par les apparences d'une sensibilité vertueuse: mais il fut bientôt tiré de cet état par les propositions foudroyantes qui se succéderent contre lui. --- Couthon est un tigre altéré du sang de la représentation nationale, s'écrioit-on de toutes parts; il a osé, disoit Fréron, par passe-temps royal, parler dans la société des Jacobins de cinq ou six têtes de la convention; ce n'étoit là que le commencement, & il vouloit se faire de nos cadavres autant de degrés pour monter au trône. Je demande le décret d'arrestation contre Couthon.

Ce décret fut porté à l'instant au milieu des plus vifs applaudissemens. Comme il ne pouvoit se rendre à la barre où étoient déjà Robespierre, son frere, Saint-Just & Lebas: --- Qu'on ôte *cette charrogne* d'ici,

s'écria un député, & il fut porté au milieu de ses complices pour les suivre bientôt à l'échafaud qui les attendoit.

Les particularités de sa conduite jusqu'au moment fatal ne présentent rien de remarquable ; comme ses complices, & sur leur invitation, il trouva le moyen de se faire porter à la maison commune, où il partagea leurs complots ; mais la lâcheté de Robespierre entraîna la sienne ; il fut surpris, agitant stupidement un couteau, & menaçant de se percer le sein ; depuis cet instant, soit frayeur, soit hypocrisie, il tomba dans un accablement qui fit croire à quelques personnes qu'il s'étoit tué ; mais le lendemain, lorsqu'on le conduisoit à l'échafaud, on eut lieu de se convaincre qu'il étoit encore plein de vie.

Ainsi ce scélérat qui s'étoit joué de tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes, & qui avoit osé se dire vertueux avec un cœur noirci de forfaits, entendit les imprécations qui le poursuivirent jusques sur l'échafaud, & les applaudissemens qui précéderent l'instant de son supplice. --- L'hypocrisie, qui avoit fait son caractere distinctif, sembloit le rendre plus hideux à la multitude détrompée ; & lorsqu'au moment sur-tout, où, porté sur l'échafaud, on vit ce corps frêle, perclus, & déjà à moitié dans la tombe ; ce corps à qui la nature sembloit avoir preserit de végéter sur une chaise ou dans un lit, & pour lequel tant de victimes avoient été immolées, & tant de désastres accumulés sur la France, alors mille sentimens d'horreur, d'indignation & de mépris saisirent les spectateurs, & son ame horrible s'exhala couverte de l'exécration publique.

SUPPLICE DE SAINT-JUST.

Précis historique de la vie & des crimes de ce triumvir.

SI l'on veut avoir l'idée de tout ce que peut enfanter d'extravagant l'esprit humain, livré aux déréglemens de l'immoralité, de l'ambition, & d'une ignorance présomptueuse, il faut lire les sentences morales & les maximes politiques que débitoit Saint-Just à la tribune de la convention, dans le temps qu'il conspiroit avec Robespierre, pour asservir la France, & la livrer à ce monstre.

Il semble que la tâche particuliere de ce conspirateur fut de faire disparoître à jamais du sein des Français les principes de la morale sociale, pour les plonger dans l'abrutissement des habitans des forêts : il faut l'entendre en effet, proscrivant tout principe & toutes bienséances, *comme n'étant favorables qu'à l'aristocratie;* parlant de la révolution, *comme d'un coup de foudre*, qui devoit anéantir, en un instant, tous les ennemis de l'égalité ; comme d'un *fatal niveau* qui devoit se promener sur les têtes, semblable à-peu-près à celui de ce tyran qui étendoit sur son lit de cinq pieds tous les voyageurs, & les faisoit réduire à la mesure de ce lit.

A peine échappé de la poussiere de l'école (1), tout gonflé de son érudition, Saint-Just avoit lu dans un grand homme (2), qu'il n'entendoit pas sans-doute, qu'un peuple s'étoit laissé corrompre par le luxe, enfant des arts & du commerce, & voilà qu'aussitôt il conçoit le projet d'anéantir les arts, le commerce & le luxe, & que d'un ton de suffisance, qui n'auroit été que comique, s'il n'eut pas été atroce, il annonce à la tribune : *que ce n'est pas le bonheur de Persépolis, mais celui de Sparte, qu'il doit donner à la France.*

Ailleurs, il n'admet plus de foi privée; une foi publi-

(1) *Il avoit 26 ans.*

(2) *Montesquieu.*

que lui suffit, & on la possede dès qu'on est membre d'une société populaire.

Ailleurs, il détruit le ressort de la sensibilité : les larmes versées sur la tombe d'un pere, d'un frere ou d'un ami, sont un vol fait à la cité. C'étoit un crime que de s'attendrir en particulier; & ne pas pleurer généralement, c'étoit conspirer.

La loi agraire étoit visiblement le but de son système. Il prophétise avec emphase le temps où chaque Français ayant sa chaumiere & sa charrue, n'enviera plus les jouissances de la richesse, & se reposera *dans les seuls besoins de la nature.*

Veut-on connoître enfin, par un seul trait, quel étoit dans ses pensées le terme atroce qui devoit couronner la révolution : qu'on l'écoute dans son fameux rapport sur la police générale.

" Formez les institutions civiles, disoit-il, ces institutions auxquelles on n'a point pensé encore : il n'y a point de liberté durable sans elles; elles soutiennent l'esprit révolutionnaire, même quand la révolution n'est plus... L'esprit humain est aujourd'hui malade, & sa foiblesse produit le malheur, parce qu'elle souffre l'oppression : *n'en doutez pas, tout ce qui existe autour de nous doit changer & finir, parce que tout ce qui existe autour de nous est injuste* ".

C'est sans doute en vertu de ce projet de destruction, qu'il avoit écrit dans une note trouvée parmi ses papiers, qu'un révolutionnaire devoit être prêt à marcher *les pieds dans le sang & dans les larmes.*

Saint-Just étoit né à Blérancourt, près Noyon, dans le département de l'Aisne; il avoit reçu de la nature un de ces caracteres ardens, qui ouvrent le cœur à toutes les impressions fortes, & précipitent dans un abyme de déréglemens, lorsqu'ils ne sont pas contenus par des principes.

L'enthousiasme de la nouveauté, aliment ordinaire d'une ame active & remuante, le lança de bonne heure dans la carriere révolutionnaire, & lui fit désirer d'y figurer dans les grandes scenes qui se préparoient. Quelques talens, & une grande apparence de dévouement à la cause de la liberté, le firent remarquer des habitans de son canton; il fut nommé électeur.

Une lettre qu'il écrivit à Robespierre, pendant que celui-ci n'étoit encore que député à l'assemblée constituante, donne la mesure de son caractere.

« Vous, lui disoit-il, qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme & de l'intrigue; *vous que je ne connois que comme Dieu, par des merveilles;* je m'adresse à vous, monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Coucy s'est fait attribuer les marchés francs du bourg de Blérancourt: pourquoi les villes engloutiroient-elles les privileges des campagnes? Il ne restera donc plus à ces dernieres que la taille & les impôts! Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent, une adresse que je fais par le même courrier, à l'assemblée nationale.

Je ne vous connois pas; *mais vous êtes un grand homme.* Vous n'êtes point seulement le député d'une province, *vous êtes celui de l'humanité*, & de la république: faites, s'il vous plaît, que ma demande ne soit point méprisée ».

Signé SAINT-JUST.

Lorsqu'il entra à la convention nationale, son premier soin fut de se rallier *au grand homme*, dont il avoit déjà admiré les merveilles. Il fut accueilli par Robespierre, & bientôt après admis dans ses confidences. Quelques preuvres que l'on ait données de l'insuffisance des moyens de Robespierre pour conspirer, il en avoit du moins un bien puissant & bien efficace, c'étoit de savoir choisir les instrumens & les complices de sa tyrannie. Saint-Just, dont l'enthousiame révolutionnaire ne connoissoit pas de bornes, dont l'humeur atrabilaire & vaporeuse n'étoit propre qu'à enfanter les idées les plus sombres, dont les demi-principes étoient si faciles à égarer, dont l'admiration exclusive pour Robespierre & Marat, donnoit déjà lieu à tant de préventions, dont le jeune cœur tressailloit à l'idée de la célébrité que donnoit la tribune nationale, & dont peut-être les premiers sentimens avoient été fortifiés par l'espoir de la régénération d'un grand peuple, par le prestige de l'amour, de l'humanité, & par la haine des tyrans, dont l'histoire des nations lui avoit offert les traits dans ses pages immortelles; Saint-Just, disons-nous, parut à Robespierre l'homme qui convenoit le plus à ses desseins. Il le choisit donc pour être, après lui, le tyran de son pays.

Les premiers pas de ce conspirateur dans la carriere

politique, ne furent marqués par aucun de ses succès brillans, qui présagent la célébrité & deviennent le gage d'une influence future: les agitations de la convention nationale, dans ses premieres époques, semblerent l'effrayer ; il paroissoit attendre en quelque sorte le triomphe de Robespierre, pour se montrer son partisan, & marcher audacieusement avec lui vers le crime. Cependant il étoit compté au nombre des fideles montagnards, & il votoit toujours avec eux. On le connoissoit à peine, lorsqu'après le 31 mai il parut à la tribune avec ce langage d'audace qui ne le quitta plus : le premier rapport d'un grand intérêt, qu'il fit, eut pour objet, de faire déclarer traîtres à la patrie les députés de la Gironde, qui avoient fui, & de faire décréter d'accusation ceux qui avoient été arrêtés & plongés dans les fers.

Dès lors la tâche, d'envoyer à l'échafaud ses collegues, lui fut spécialement affectée.

Souvent en mission, il sembloit ne reparoître à la tribune que pour y désigner des conspirateurs, & les livrer à la hache des bourreaux ; après avoir couvert de sang & de cachot les départemens confiés à son activité révolutionnaire, il revenoit seconder à Paris les sombres fureurs de Robespierre, & dénoncer avec une audace sans exemple ceux de ses collegues que ce tyran avoit proscrits.

C'est ainsi qu'il se chargea du fameux rapport qui précipita Danton, Hérault-Séchelles, Philippaux, &c. sur l'échafaud. L'intrépidité qu'il mit dans cette lutte, qui étoit vraiment le coup de force de Robespierre, & l'atroce perfidie qu'il employa pour accélérer le jugement & le supplice de ces hommes, dont les réclamations vigoureuses pouvoient si fort compromettre le tyran, & dévoiler ses forfaits, lui valurent les honneurs du triumvirat. Dès lors il entra dans tous les secrets de la conspiration de Robespierre, & celui-ci lui en confia un des principaux ressorts, en partageant avec lui la surveillance de la police générale.

En servant les projets de Robespierre, Saint-Just avoit adopté la marche hypocrite de ce scélérat ; son audace, ses crimes, ses atrocités, tout cela étoit justice, vertu, probité. C'étoit au nom de l'humanité, de la divinité même, *qu'il marchoit les pieds dans le sang & dans les larmes.*

Veut-on apprendre comment il avoit appris à tirer parti de l'abus suborneur des mots? Entendons-le tracer lui-même le caractere des conjurations. " Selon lui, ce caractere est le déguisement : on seroit imprudent d'annoncer ses desseins & son crime; il ne faut donc point, ajoutoit-il, s'attacher à la surface du discours, mais juger les hommes, parce que la probité conseille ,,.

Si du caractere & des principes généraux de ce conspirateur, nous passons à des faits particuliers, on verra qu'il ne le cédoit en rien aux *Couthon*, aux *Maignet*, aux *Collot-d'Herbois*, aux *Carrier*, & à tant d'autres bourreaux de l'humanité, dont les forfaits épouvanteront les générations futures. Il sembloit avoir choisi les départemens voisins du théâtre de la guerre, pour y ajouter aux calamités qu'entraîne ce fléau, les malheurs d'une tyrannie intolérable. Ses vexations & ses atrocités répandoient par-tout dans ce pays infortuné le deuil & la consternation. Des peuplades entieres fuyoient à l'approche de ce frénétique révolutionnaire, &, dans leur désespoir, alloient chercher un asyle parmi les ennemis de leur patrie. Les départemens du Rhin n'avoient plus ni cultivateurs, ni artistes, quelques hommes de sang regnoient sur des chaumieres désertes & des villages abandonnés.

Parmi les moyens qu'il employoit pour réduire au plus affreux désespoir les infortunés habitans de cette partie de la France, les contributions arbitraires étoient le plus ordinaire; il avoit imposé la ville de Strasbourg pour une somme de neuf millions, payables en vingt-quatre heures. Un banquier n'ayant pu trouver sur-le-champ trois cent mille livres, fut attaché, par ses ordres, pendant six heures à la guillotine; d'autres furent jetés dans des cachots, & voués à la mort.

Saint-Just étoit en mission à l'armée du nord, lorsque des lettres pressantes de Robespierre le rappelerent à Paris. La grande époque où ce tyran devoit consommer son ouvrage approchoit; il avoit besoin de tous ses appuis, & la circonstance étoit trop décisive pour que Saint-Just n'y jouât pas le rôle qui lui convenoit. Il s'agissoit de dénoncer à la convention, & par-conséquent de livrer à l'échafaud les membres du comité de salut public, qui, depuis quelque temps, ayant séparé leurs intérêts de ceux de Robespierre, devenoient suspects à ce tyran. Plein de ce projet, & pour y préparer les esprits, Saint-Just en arrivant fit donner la plus grande publicité à un fait que voici.

Un Officier autrichien, disoit-il, ayant été fait prisonnier dans une derniere action, lui avoit tenu ce propos : " Tous vos succès ne sont rien ; nous n'espérons pas moins traiter de la paix avec un parti, avec une fraction de la convention, & de changer bientôt votre gouvernement ,,.

En même-temps Robespierre qui, depuis long-tems, n'avoit paru à l'assemblée, faisoit un discours où il décrioit toutes les opérations du gouvernement, & déclamoit contre ses membres, après avoir préalablement vanté son incorruptibilité & sa vertu.

Mais le grand coup devoit être porté par St.-Just ; il avoit déjà parlé à ses collegues du comité de salut public d'un rapport qu'il devoit faire le 9 thermidor à la convention, & il n'avoit pas dissimulé que plusieurs membres du comité y étoient accusés & dénoncés. Allarmés de cette déclaration, ses collegues, réunis en séance le 8 au soir, lui dirent que sans doute il étoit de son devoir de dénoncer à la convention tout ce qu'il sauroit devoir compromettre la chose publique, mais qu'auparavant il étoit juste d'examiner en commun les faits, afin de ne pas jeter le trouble.

Saint-Just répondit qu'il consentiroit volontiers à ce qu'on lui demandoit, s'il n'eut point envoyé les premieres feuilles de son rapport à un de ses amis. -- En ce cas, répliquerent ses collegues, faites-nous part de la conclusion. -- Saint-Just ne le voulut pas. Sur ces entrefaites, Collot-d'Herbois arriva au comité ; en entrant, ses regards se porterent sur Saint-Just, qu'il observa froidement. Saint-Just lui ayant demandé ce qui se passoit aux Jacobins. -- " Quoi ! lui dit Collot-d'Herbois, tu nous demandes ce qui se passe aux Jacobins ; n'es-tu pas le complice de Robespierre ? N'avez vous pas combiné vos projets ? Je le vois, vous avez organisé un infame triumvirat, votre projet est de nous assassiner. Mais, je vous le déclare, quand bien même vous réussiriez, vous ne jouirez pas long-temps de vos forfaits ; & le peuple, qui ne tarderoit pas à être éclairé, vous mettroit en pieces ,,. A ces paroles véhémentes, Saint-Just pâlit & se déconcerta. -- Tu as dans ta poche, reprit un des membres, des notes contre nous ; montre-nous-les. -- Saint-Just vida ses poches & assura qu'il n'en avoit aucune. A cinq heures du matin, Saint-

Just

Juſt ſortit du comité, & promit de revenir à onze heures, pour faire part à ſes collegues du rapport qu'il devoit faire à la convention; mais il ne tint pas parole. A midi, le comité reçut une lettre de lui, ainſi conçue:--- " Vous avez flétri mon cœur; je vais l'ouvrir à la convention nationale ,,.--- En effet, Saint-Juſt ſe rendit dans l'Aſſemblée, où il demanda à faire un rapport, du plus grand intérêt pour la choſe publique.

Arrivé à la tribune, il y compoſa long-temps ſa contenance, & après avoir déroulé un papier qui renfermoit ſon diſcours, il parla à-peu-près ainſi :

" Je ne ſuis d'aucune faction. Je viens vous dire que les membres du gouvernement ont quitté la route de la juſtice. Les comités de ſalut public & de ſûreté générale m'avoit chargé de faire un rapport ſur les cauſes qui, depuis quelque temps, ſemblent tourmenter l'opinion publique.... Mais je ne m'adreſſe qu'à vous... On a voulu répandre que le gouvernement étoit diviſé.... Il ne l'eſt pas....,,.

A ces mots, il fut interrompu, comme tout le monde le ſait, par Tallien; & alors s'engagea la terrible diſcuſſion qui finit par la chûte du tyran & de ſes complices.

Pendant qu'elle dura, Saint-Juſt ne quitta pas un inſtant la tribune; il laiſſoit la place libre aux orateurs qui s'y ſuccédoient rapidement pour ou contre Robespierre; mais il s'en réſervoit conſtamment un coin, toujours prêt à reprendre la parole & à continuer ſon diſcours, ſi les chances de la diſcuſſion le lui permettoient.

Nonchalamment appuyé ſur un des côtés de cette tribune, il paroiſſoit preſque inſenſible aux grandes ſcenes qui ſe paſſoient autour de lui, & dont il étoit le premier moteur; de temps-en-temps il lançoit des regards de dédain ſur les principaux acteurs de cette journée, mais jamais il ne prit la parole, & le décret d'arreſtation étoit lancé contre lui, ſans qu'il eût oppoſé la moindre réſiſtance aux accuſations qui le motiverent. On aſſure qu'on lui vit verſer des larmes, mais c'étoit ſans doute de rage : de loin ſa figure paroiſſoit couverte d'une pâleur affreuſe; à meſure que le dénouement de la diſcuſſion approchoit, ſa contenance devenoit pénible & embarraſſée. Sur la propoſition d'un membre, & d'après le décret qui

s'enſuivit, il dépoſa ſur le bureau du préſident le discours qu'il tenoit dans ſes mains, & dont il n'avoit lu que les premieres phraſes. Enfin, il quitta la tribune pour ſe rendre à la barre avec Robespierre & ſes complices.

Depuis cet inſtant, tout lui fut commun avec ce monſtre. A la maiſon commune où il ſe rendit, il ſe conſtitua *le chef du comité d'exécution*, qui devoit préparer la mort & l'échafaud aux auteurs de la révolution du 9 thermidor. Mais il ne jouit pas longtemps de l'espoir de la vengeance; il fut arrêté dans le lieu même où il en méditoit les moyens. Bien différent de ſes complices, qui, preſque tous, chercherent à attenter à leur vie, il ne fit aucun mouvement pour ſe détruire. Ceux qui l'ont vu dans ce moment aſſurent qu'il étoit d'un ſang-froid étonnant; il n'oppoſa aucune réſiſtance à ceux qui, les premiers, ſe ſaiſirent de ſa perſonne. Il demanda ſeulement qu'on ne lui fit point de mal, aſſurant que ſon intention n'étoit point de ſe défaire.

Le lendemain, ſur la fatale charrette, il fut preſque le ſeul dont la contenance étoit calme, & dont l'aſpect n'offroit rien de hideux. Ceux qui l'avoient vu la veille à la tribune, & qui l'obſerverent marchant à l'échafaud, retrouverent en lui le même ſang-froid, & la même expreſſion dans les traits. Les malédictions que cent mille bouches lui adreſſoient à la fois & de toutes parts, n'ébranlerent en aucune maniere ſon intrépidité; il conſidéroit tout avec des yeux où le calme ſe peignoit; la vue de l'échafaud ne lui cauſa aucun effroi; & chargé des crimes les plus odieux, tout dégoûtant du ſang de l'innocence, il reçut la mort comme un homme vertueux, dont le ſentiment d'une conſcience tranquille & ſans remords, ſeroit la conſolation & l'appui.

SUPPLICE DE PAYAN,

AGENT NATIONAL DE LA COMMUNE.

Précis historique des crimes de ce complice de Robespierre.

LORSQUE les symptômes de l'anarchie révolutionnaire s'annoncerent par toute la France, il en fut de ce moment comme de celui qui précede un grand orage, où l'on voit la terre se couvrir d'une foule d'insectes rampans & vénimeux; alors on vit sortir de leur obscurité une multitude d'hommes inconnus, qui prenant tout-à-coup le masque du patriotisme & le langage hypocrite de la vertu, s'élancerent, avides de sang & de richesses, dans la carriere politique, cherchant à se rallier aux tyrans de la France, afin de partager avec eux la dépouille de leur patrie, ou de l'ensanglanter par leurs forfaits, Asyle de cette tourbe impure d'êtres immoraux, la société des Jacobins, où dominoit à cette époque désastreuse Robespierre, étoit comme le corps de réserve où ce tyran plaçoit à leur arrivée, ces vils complices de son ambition, en attendant le moment de les faire servir efficacement à ses projets, & de les déchaîner dans la société pour y porter le ravage & l'effroi.

Parmi ceux que ce monstre y choisit, lorsqu'il fut question de composer son exécrable tribunal révolutionnaire, Payan, sorti des contrées méridionales de la France, mérita de fixer son attention : on a trouvé dans ses papiers une liste, dans laquelle Payan étoit considéré par lui *comme un homme énergique & probe, capable des fonctions les plus importantes* (1).

On jugera si Payan répondit aux vues & à l'attente de Robespierre, tandis qu'il fut juré du tribunal révolutionnaire de Paris, par les leçons qu'il donnoit à un certain *Roman-Fourousa*, devenu membre de la

(1) *N.° 39 des pieces justificatives du rapport de Courtois.*

commission populaire d'Orange, qu'un de ses amis lui avoit dénoncé comme un homme susceptible de quelque scrupule dans les fonctions de sa place, & trop ami des formes : voici comment Payan crut devoir le rassurer.

" J'ai été long-tems, mon cher ami, membre du tribunal révolutionnaire, & je crois, à ce titre, te devoir quelques observations sur la conduite des juges ou des jurés. Il est bon de t'observer d'abord que les commissions chargées de punir les conspirateurs, n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau. Il ne doit y exister aucunes formes, la conscience du juge est là, & les remplace. Il ne s'agit point de savoir si l'accusé a été interrogé de telle ou telle maniere, s'il a été entendu paisiblement & long-tems, lors de sa justification; il s'agit de savoir s'il est coupable. En un mot, ces commissions sont des commissions révolutionnaires, c'est-à-dire, des tribunaux qui doivent aller au fait, & frapper sans pitié les conspirateurs; elles doivent être aussi des tribunaux *politiques*; elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la révolution, ont été pour cela même contre elle, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie. Dans une place de ce genre, la sensibilité individuelle doit cesser; elle doit prendre un caractere plus grand, plus auguste; elle doit s'étendre à la république. Tout homme qui échappe à la justice nationale est un scélérat, qui fera un jour périr des républicains que vous devez sauver. On répete sans cesse aux juges : prenez garde, sauvez l'innocence; & moi je leur dis, au nom de la patrie : tremblez de sauver un coupable.

Dans la position où tu te trouves, je soutiens qu'il est impossible, avec la plus grande sévérité, que tu condamnes jamais un patriote. Le tribunal est entouré d'hommes probes, de citoyens du pays même, & la démarcation est tellement établie entre les amis de l'humanité & ses ennemis, que tu ne frapperas jamais que ses ennemis. Je t'en conjure, au nom de la république, au nom de l'amitié que je t'ai vouée, je t'en conjurerois au nom de ton intérêt particulier même, si l'on devoit en parler, lorsqu'il s'agit de l'intérêt général; laisse des formes étrangeres à ta place; n'aies de l'humanité que pour

ta patrie, marches d'un pas égal avec tes collegues. Fauvety sait l'impulsion qu'il faut donner au tribunal, il a acquis l'estime & l'amitié de tous les républicains. On applaudit toujours à sa justice, & les aristocrates seuls, dont il détruisoit les partisans, lui reprocheront sa rigueur. Il n'y a pas de milieu, il faut être totalement révolutionnaire, ou renoncer à la liberté. Les demi-mesures ne sont que des palliatifs qui augmentent sourdement les maux de la république. Tu as une grande mission à remplir, *oublie que la nature te fit homme & sensible.* Rappelle-toi que la patrie t'a fait juge de ses ennemis. Elle élévera un jour sa voix contre toi, si tu as épargné un seul conspirateur, & dans les commissions populaires, l'humanité individuelle, la modération qui prend le voile de la justice, est un crime. Je n'ai vu dans ces genres de tribunaux, que deux sortes d'hommes, les uns trahissoient les intérêts de la liberté, & les autres qui vouloient la faire triompher. Tous ceux qui prétendoient être plus sages & plus justes que leurs collegues, étoient des conspirateurs adroits, ou des hommes trompés, indignes de la république. Choisis entre l'amour du peuple & sa haine. Si tu n'as pas la force & la fermeté nécessaires pour punir des conspirateurs, la nature ne t'a pas destiné à être libre. Tu sens, mon ami, que ces réflexions me sont inspirées par l'amour de la patrie & pour l'estime que j'ai conçue de toi; elles sont jetées à la hâte sur le papier, mais elles sont bonnes. Lis-les sans cesse, & sur-tout avant le jugement des scélérats que vous avez à frapper.

Salut & fraternité, PAYAN.

C'est avec de pareils principes que Payan exerça, pendant près d'un an les fonctions de juré au tribunal révolutionnaire de Paris. Quelque utile qu'il fut dans ce poste aux vues de Robespierre, il en fut cependant tiré dans le mois de germinal an II, & le comité de salut public le nomma agent national de la commune de Paris.

Il seroit infiniment curieux de tracer ici la conduite de ce nouveau magistrat dans sa place d'agent national, si les bornes étroites que nous nons sommes presscrites pouvoient nous le permettre : parmi les traits qui peuvent cependant intéresser par leur singularité, nous en citerons un.

On sait que dans tous les tems les femmes se sont réservées de tenir le sceptre de la toilette; qui eut imaginé qu'un grave magistrat du peuple pût empiéter sur leurs droits, & faire de cette partie des jouissances du beau sexe, l'objet de sa surveillance révolutionnaire. Voici pourtant comment l'agent national Payan differta un jour en pleine séance du conseil général de la commune sur ce sujet.

" Il est, dit-il, une nouvelle secte qui vient de se former à Paris; jalouse de se réunir aux contre-révolutionnaires par tous les moyens possibles, animée d'un saint respect, d'une tendre dévotion pour les guillotinés, ces *initiées* font les mêmes vœux, ont les mêmes sentimens, & aujourd'hui les mêmes cheveux. Des femmes édentées s'empressent d'acheter ceux des jeunes blondins guillotinés, & de porter sur leur tête une chevelure si chérie; c'est une nouvelle branche de commerce, un genre de dévotion tout-à-fait neuf. Ne troublons point ces douces jouissances; laissons, respectons meme les perruques blondes. Nos aristocrates serviront du moins à quelque chose; leurs cheveux cacheront les têtes chauves de quelques femmes, & la courte chevelure de quelques autres qui ne furent jamais Jacobines que par les cheveux ".

Cette harangue est ridicule sans doute; mais on la trouvera bien plus ridicule encore quand on en connoîtra le véritable motif, qui répandit l'alarme parmi toutes les femmes en qui le goût des perruques commençoit à se manifester.

La maîtresse de Robespierre, par un de ces caprices ordinaires de la coquetterie, avoit imaginé, le jour de la fête à l'Etre suprême, de cacher ses cheveux noirs sous une perruque élégante de longs cheveux blonds, & de se montrer, parée de cette coëffure, parmi les femmes qui composoient la société des triumvirs. La maîtresse, alors en titre, de Barrere, jalouse de ce raffinement de coquetterie, s'en plaignit à son amant, qui, sensible comme Jupiter aux plaintes de Junon, fronça le sourcil, & résolut de venger l'amour-propre outragée de son amante.

Il mande en conséquence l'agent de la commune de Paris. " Sais-tu, mon ami, lui dit-il, quand il fut en sa présence, que l'aristocratie releve la tête; qu'il s'établit une secte singuliere & dangereuse :

des femmes achetent les cheveux blonds des guillotinés, & s'en font faire des perruques, pour signal de ralliement dans leur dévotion, envers les ennemis de la république; il faut arrêter ce désordre : un seul mot de ta part à la commune suffira „.

Barrere avoit le talent de présenter un objet sous tant de couleurs, que l'agent national le plus clairvoyant se seroit laissé tromper par ce ton de zele & de vérité. Le lendemain, Payan embouchant la trompette des dénonciations, ne manqua pas de tonner contre les perruques blondes. Tout Paris, toute la France, fut entretenue solemnellement de l'élégant édince de la coëffure des femmes, pour satisfaire le dépit & la jalousie d'une virtuose, & Barrere suffoquoit de rire quand il se rappeloit cette gentillesse.

On voit par ce trait que Payan étoit autant le vil instrument des atrocités sanglantes des oppresseurs de la France, que le ministre de leurs jeux ridicules. Sa tâche, à la commune, étoit sur-tout de célebrer comme un bienfait, le gouvernement de Robespierre, de préparer l'esprit du peuple aux exécutions sanguinaires qui convenoient aux vues de ce tyran, & de lui applanir, par tous les moyens possibles, le chemin de la dictature. Semblable à ses maîtres, il avoit adopté le langage de l'hypocrisie la plus perverse; à l'entendre, dans ses réquisitoires, la France n'avoit jamais eu un gouvernement plus juste, ni plus humain; tout avoit été remis dans l'ordre; la république entiere étoit un temple consacré à la justice & à la probité; jamais la Divinité n'y avoit eu un culte plus pur, ni reçu des hommages plus dignes d'elle.

" Autrefois, disoit-il, dans un discours prononcé dans le temple qu'on appeloit alors *de la raison*, l'esprit public étoit anéanti, le despotisme avilissoit tout, détruisoit tout; on voyoit *le brigandage uni avec le pouvoir;* tous les principes du gouvernement étoient corrompus; les caprices du despote tenoient lieu de toutes lois; la tyrannie, exercée à l'ombre de la justice, enlevoit aux tribunaux leur énergie, & aux particuliers leur liberté (1): il falloit une révolution aussi étonnante que la nôtre, pour parvenir

(1) *Ne seroit-on pas tenté de croire qu'il avoit puisé ces traits dans le tableau déplorable qu'offroit alors la France ?*

à une réſurrection morale, & perdre juſqu'au ſouvenir de nos mœurs ridicules & barbares.

" Les méchans, ajoutoit-il, ſe rapprochent pour conſpirer contre nous; uniſſons-nous tous pour nous *inſurger contre le vice*. Nous avons abattu les tyrans, détruiſons la tyrannie des hommes corrompus; nous avons conquis la liberté; rappelons-nous que les vertus en ſont les conſervatrices, & que tout partiſan du vice eſt ennemi de la république ,,.

Quel homme honnête ne ſent pas l'indignation s'allumer dans ſon cœur, en voyant un pareil langage ſortir de la bouche d'un pareil ſcélérat?

Si les ſuccès euſſent couronné l'ambition de Robespierre, il n'y a pas de doute que Payan n'eut joué un grand rôle ſous ſa dictature: il régnoit entre ces deux perſonnages une intimité & une confiance parfaites. Robespierre ſembloit même avoir une ſorte de déférence pour les avis & les conſeils de Payan. C'eſt d'après ſes notes qu'il fut décidé qu'un tribunal révolutionnaire ſeroit établi à Orange, ſon pays natal, & voici la maniere curieuſe dont il en dreſſa le plan.

" Neuf ou dix mille prévenus à mettre en jugement; l'impoſſibilité de les transférer à Paris, puiſque cette tranſlation exigeroit dans une diſtance de deux cents lieues, une armée pour eſcorte; l'inconvénient de déplacer trente mille citoyens au moins, qui ſeroient appelés en témoignage, & parmi leſquels ſe trouveroient le petit nombre de fonctionnaires publics reſtés fideles; la déſorganiſation politique qui en réſulteroit, voilà les motifs de l'établiſſement ,,.

" Quant à l'organiſation, on propoſe les articles ſuivans :

1°. Créer un tribunal révolutionaire qui ſiégera à Orange, à l'effet de juger les contre-révolutionnaires du département de Vaucluſe, & ceux des Bouches-du-Rhône.

2°. Le compoſer d'un accuſateur public & de ſix juges.

3°. L'autoriſer à ſe diviſer en deux ſections en cas de ſurcharge de travail.

4°. Il jugera révolutionnairement, ſans inſtruction écrite, *& ſans aſſiſtance de jurés*.

5°. Nommer pour le compoſer,

Trinchard & Fauvetty, jurés du tribunal révolutionnaire

tionnaire de Paris, Milleret & Fouroufa, connus par les citoyens Payan, Grosmarie & Rouilhon, connus du citoyen Couthon, &c. „.

Conformément à ces inſtructions de Payan, un tribunal révolutionnaire fut établi à Orange, par arrêté du comité de ſalut public, du 21 floréal an II: on y envoya les individus qu'il avoit déſignés, & le 19 meſſidor ſuivant, Fauvetty lui écrivoit:

" Enfin, mon ami, nous allons, & nous avons plus fait dans les ſix premiers jours de notre activité, que n'a fait dans ſix mois le tribunal révolutionnaire de Nîmes; enfin la commiſſion a pourtant rendu *cent quatre-vingt-dix-ſept* jugemens dans *dix-huit jours*. Je te promets que nous mettrons dans le diabolique comtat, la *vertu & la probité* à l'ordre du jour, &c. „.

D'un autre côté, le greffier du tribunal, en lui envoyant quelques exemplaires des premiers jugemens, lui diſoit: " Tu les recevras exactement à l'avenir, & je me charge d'autant plus volontiers de cette tâche, que tu ne pourras voir *qu'avec plaiſir tomber les têtes* contre-révolutionnaires. Neuf conſpirateurs Orangeais ont déjà ſubi la peine due à leur crime: tu connois la poſition d'Orange; *la guillotine eſt placée devant la montagne;* on diroit que *toutes les têtes* lui rendent, en tombant, *l'hommage qu'elle mérite. Allégorie précieuſe* (1) pour des vrais amis de la liberté. Adieu, mon ami, compte que ça va, & que ça ira „.

En recevant ces lettres, combien l'ame féroce de Payan devoit s'applaudir de ſon ouvrage! auſſi ce *régénérateur du midi* s'en faiſoit-il un titre puiſſant auprès de Robespierre pour obtenir, ſoit pour lui ou ſes amis, tout ce qui devenoit l'objet de leur ambition. Un de ſes freres (2) fut nommé à la place de commiſſaire de l'inſtruction publique; ailleurs, il dreſſe une liſte de citoyens où ſe trouvent des noms à jamais exécrables, & tous ces hommes ſont bientôt établis les juges de leurs ſemblables. Quels juges, ô grand Dieu! c'étoient

(1) *Quelle horreur! Ainſi on en étoit venu au point d'immoler des hommes à la montagne, comme autre-fois certains peuples immoloient leurs fils & leurs filles aux eſprits malfaiſans.*

(2) *Mis hors de la loi le 9 thermidor.*

les furies qui s'étoient emparées du siege de Minos & de Rhadamante.

Nous avons dit que Robespierre avoit une espece de déférence pour les conseils de Payan; on va en juger par une courte analyse de la lettre, ou plutôt du plan de contre-révolution déja cité dans l'histoire de Robespierre, que Payan lui fit passer à l'époque de l'affaire de Catherine Théos, & dont il semble que Robespierre se soit fait un texte de conduite dans sa marche.

On se rappelle que Robespierre heurta de front le comité de sûreté générale, dans le rapport que ce comité fit contre *Catherine Théos*, & qu'il en résulta du refroidissement entre les membres qui le composoient & Robespierre.

A ce sujet, Payan l'invitoit à faire faire un rapport important par le comité de salut public pour détruire celui du comité de sûreté générale; un rapport, disoit-il, philosophique, présentant que cette conspiration étoit née des factions du royalisme & de l'étranger.

Quelle fureur! Une vieille folle s'enferme dans son grenier, où elle s'amuse à distribuer, à quelques fous comme elle, des bons de béatification pour l'autre monde; & voilà que Payan imagine de faire de ce sujet une double, une triple conspiration de factions réunies. C'étoit bien là le génie de Robespierre, qui cherchoit & vouloit faire voir par-tout des conspirations.

Payan, après avoir rehaussé ensuite le comité de salut public aux dépens du comité de sûreté générale, ajoute qu'il vaudroit mieux qu'il y eût dans ce comité des hommes avec des talens médiocres, qui se laisseroient conduire par le gouvernement, que des hommes de génie, & que dans ce cas tout iroit bien, & l'unité d'action sauveroit la patrie.

Voilà cette unité tant prêchée par Robespierre, que Payan déguise ici sous le titre d'unité d'action, tandis que dans ses pensées, comme dans celles de Robespierre, ce n'étoit que l'unité de pouvoir & de despotisme.

Seroit-il inconséquent, continuoit Payan, de présenter vaguement à ses amis des réflexions sur cet objet, & de leur faire sentir que le comité de salut public, après tout, sauveroit la patrie?

Qui ne voit dans ces mots que Payan avoit entendu

parler de l'unité de pouvoir dont le comité de salut public seroit d'abord le centre unique, & par suite Robespierre, & que ce plan étoit en tout celui de ce tyran, dont le dessein étoit d'amener peu-à-peu la chûte du comité de sûreté générale, afin d'avoir ensuite un meilleur marché du comité de salut public, quand il n'auroit en face que ce rival à quelques têtes ?

C'est ainsi que Payan écrivoit à Robespierre pour accélérer la marche de ce tyran dans sa carriere ambitieuse, & être à portée de partager bientôt avec lui la dépouille de la France. Et ce n'étoit pas seulement par des conseils qu'il cherchoit à lui faciliter la domination suprême, il exaltoit encore son orgueil par des éloges dont il savoit bien que la vanité de Robespierre rehausseroit le prix.

„ Je n'ai pu, lui écrivit-il, entendre sans attendrissement plusieurs morceaux de votre rapport (sur l'existence de l'Etre suprême.) Le caractere de sensibilité avec lequel vous l'avez prononcé, lui donnoit un nouveau prix ; c'est, sans contredit, le rapport le plus parfait qui ait été fait : les idées en sont grandes, neuves & sublimes ; l'ironie y est maniée avec une noblesse, une finesse qui servira de modele à nos orateurs : ce que vous dites sur-tout des rois doit produire un effet étonnant chez les peuples étrangers „.

En récompense de tant de dévouement, l'intention du tyran étoit de consacrer le pouvoir de la commune sur l'autorité départementale. Il paroît en effet que Payan devoit présenter une pétition à la convention, tendante à la suppression du département, comme autorité rivale, & lui proposer de nommer le département, commission des contributions publiques ; mais le 9 thermidor empêcha l'exécution de ce projet.

La conduite que tint Payan à cette époque, fut celle d'un homme qui avoit bien senti que son sort étoit lié à la destinée de Robespierre : aussitôt qu'il apprit les résultats de la séance du 9 thermidor, il s'empressa de se rendre au conseil général de la commune, pour y déterminer avec le maire, son ami & son complice, Fleuriot-Lescot, les mesures qu'il seroit nécessaire de prendre pour faire triompher le tyran. Si les succès des moyens qu'il proposa eussent dépendu de lui, il n'y a pas de doute que la derniere heure de la liberté étoit sonnée pour la France, ainsi que celle de tous ses amis. Voici comment il s'exprima au milieu de la foule

nombreuse des citoyens que la nouveauté des événemens y avoit attirés.

" Citoyens, c'est ici que la patrie a été sauvée au 10 août & au 31 mai; elle est plus que jamais en danger; c'est ici qu'elle sera sauvée encore; que les bons citoyens se réunissent donc à l'instant à la commune; le danger est pressant; déjà les meilleurs patriotes, les amis constans du peuple sont jetés dans les fers; moi-même je ne suis arrivé jusqu'à vous qu'au milieu des assassins. Que nos mesures soient promptes & terribles ,,.

Aussitôt après, il proposa, entre autres mesures, les arrêtés suivans.

" Il est ordonné aux sections, pour sauver la chose publique, de faire sonner le tocsin & de faire battre la générale dans toute la commune de Paris, & de réunir leurs forces dans la place de la maison commune, où elles recevront les ordres du général Henriot,,.

" Le général Henriot se rendra sur-le-champ au comité d'exécution ,,.

" Le général Henriot fera passer au comité d'exécution des fusils, des pistolets & des munitions ,,.

" Le conseil général arrête que le commandant général de la force armée dirigera le peuple contre les conspirateurs qui oppriment les patriotes, & délivrera la convention nationale de l'oppression des contre-révolutionnaires ,,.

En même temps il faisoit écrire à tous les concierges des maisons d'arrêt, la lettre suivante :

" Nous t'enjoignons, citoyen, sous ta responsabilité, de ne point recevoir aucun détenu, ni donner aucune liberté, que par les ordres de l'administration de police,,.

Sur sa proposition, il fut encore arrêté que plusieurs membres de la commune se répandroient dans les sections de Paris, pour les exciter à l'insurrection.

Qu'une députation seroit envoyée aux Jacobins, pour les inviter à fraterniser avec le conseil.

Et que les sections correspondroient de deux en deux heures avec la commune.

Ce fut lui qui proposa d'aller mettre en liberté le général Henriot, détenu au comité de sûreté générale, & que des commissaires, pris dans le sein du conseil, iroient, accompagnés de la force armée, arracher des fers Robespierre & autres.

A l'instant où Robespierre parut dans le conseil, il se précipita au-devant de lui, le pressa dans ses bras,

& le conduisit sur l'estrade du président, en lui renouvelant les sermens d'un dévouement éternel.

Payan, en un mot, n'oublia rien de ce qui pouvoit assurer le succès de cette journée ; mais il luttoit contre le génie de la liberté, qui devoit tourner contre lui & ses complices tous les efforts qu'ils faisoient pour l'anéantir.

Déjà des pressentimens affreux sembloient l'accabler. L'inquiétude se peignoit dans ses regards & dans l'agitation extrême de ses mouvemens : rien ne s'exécutoit comme il l'auroit desiré; il mêloit la fureur à son impatience : Henriot étoit un lâche, les sections, des ramas de contre-révolutionnaires ; sa surveillance s'étendoit à tout ; mille fois il fit répéter au conseil le serment de mourir à son poste. --- C'est ici qu'est le dépôt des vrais amis de la liberté, jurons de le défendre, s'écrioit-il. --- Il alloit sur la place, il haranguoit la force armée, il exhortoit, il menaçoit... Vains efforts ! Bientôt le cri de vive la convention se fit entendre sous les fenêtres de la commune. A ce cri, Payan frémit de rage & d'indignation : un instant après il se vit abandonné de tous ceux qui venoient de jurer avec lui de mourir à leur poste, de Robespierre lui-même, qui essaya d'attenter à sa vie : seul alors, il conserva son audace, il courut aux armes pour défendre ses jours, mais il fut arrêté au même instant.

Ici finit son courage : le lendemain il parut, sur la charrette, pâle, défait & portant dans tous ses traits l'empreinte de l'abattement le plus profond ; à peine il osoit lever les yeux sur la multitude, qui, après avoir contemplé le tyran, cherchoit à démêler ses principaux complices. Son nom retentit plusieurs fois au milieu des malédictions dont on couvroit de toutes parts cette horde d'assassins. Enfin il expia par sa mort les forfaits dont il s'étoit souillé, laissant à l'histoire un scélérat de plus à tracer.

SUPPLICE D'HENRIOT,

Commandant général de Paris.

Détails historiques sur la vie & les crimes de ce scélérat.

PARMI les plats valets que Robespierre avoit tirés de la fange, du vice & du crime, pour les associer à ses projets sanguinaires, celui qui inspire le plus d'horreur est le trop fameux Henriot, commandant de la garde nationale de Paris. Jamais la nature n'avoit formé en effet une ame plus vile & plus propre à servir les fureurs de la tyrannie, en se prêtant à toutes les combinaisons de sa perfidie & de sa férocité.

Henriot appartenoit à des parens pauvres, mais pleins de probité. Il avoit passé la plus grande partie de sa jeunesse dans l'état de domesticité; il étoit, avant la révolution, laquais d'un conseiller au parlement; il obtint dans la suite, par le crédit de son maître, une place de commis à une des barrieres de Paris: il occupoit encore cette place à la fin de l'année 1789.

Brutal, insolent, sans éducation, sans principes, Henriot n'avoit que des vices, & pas une bonne qualité. Il ne connoissoit de jouissances que celles que donne une vie crapuleuse, de langage que celui des tripots & des cabarets, & de frein que la crainte de la potence.

Quand la révolution fut toute entiere livrée à l'intrigue & au crime, Henriot commença à jouer un rôle dans sa section. Il s'y fit remarquer sur-tout par un acharnement féroce contre les riches & les propriétaires: voici, en toutes lettres, comment il y parla dans une occasion où il s'agissoit de mettre une taxe sur les riches: " Faisons des billets sur chacun desquels nous mentionnerons une somme; nous irons ensuite chez les riches, un de ces billets dans une main, & un pistolet de l'autre. Nous dirons au riche: Paie cela; s'il ne le paie pas.... hé bien, *nous aurons au moins le plaisir de l'égorger* ".

L'ardeur aveugle avec laquelle cet homme se portoit à adopter & à outrer toutes les mesures de cruauté

mises en avant pour préparer le regne de la tyrannie, l'avoit déjà fait remarquer de Robespierre; mais l'intelligence féroce qu'il avoit montrée à l'époque affreuse des massacres de septembre, le lui avoit rendu encore plus cher.

Henriot fut en effet un des bourreaux qui se signala le plus, & par le nombre des assassinats, & par son industrie à torturer les victimes : il avoit choisi pour théâtre de ses barbaries, la maison dite de Saint-Firmin; on l'en vit sortir en chemise, les bras nuds, le visage, les cheveux, les mains, tout son corps dégoûtans de sang.

Depuis cette époque, il étoit devenu l'ami, le confident, le favori, & l'un des exécuteurs de Robespierre. Sa section elle-même l'avoit choisi pour son commandant : il l'étoit encore, lorsque le 31 mai arriva.

Au milieu des préparatifs qui se faisoient à la commune sous les ordres de Chaumette, pour assurer le succès de cette épouvantable journée, on eut besoin de la présence du commandant général de la garde nationale parisienne; mais celui-ci ne s'étant pas rendu aux sommations de la municipalité, le conseil général proclama, à l'unanimité, Henriot commandant général provisoire; & c'est ainsi que l'exécution du complot formé par Robespierre, pour affermir sa tyrannie, fut confié à l'un de ses agens le plus dévoué & le plus capable de répondre à ses vues.

Tout le monde sait maintenant avec quelle audace ce digne ministre du plus sanguinaire des tyrans se conduisit pour faire triompher la faction aux gages de laquelle il servoit; comment il arma cent mille hommes, qu'il disposa autour de la convention nationale, avec l'appareil militaire le plus formidable, pour l'effrayer & lui arracher les décrets de proscription qui convenoient aux vues de Robespierre. Avec quelles imprécations féroces il excitoit au massacre des députés proscrits, les citoyens paisibles, qui, sans connoître le motif de l'insurrection, étoient devenus les instrumens de la tyrannie la plus odieuse. --- Demandez, mes amis, leur disoit-il en parcourant les rangs, demandez la punition des traîtres, des Brissotins & des Girondins; ce sont eux qui ont ouvert Condé à l'ennemi, qui ont préparé les malheurs éprouvés par l'armée du Nord; qui sont les auteurs des troubles de Lyon & de la Lozère, qui veulent anéantir Paris & livrer la France

entiere aux tyrans coalisés. Défendons la montagne & les députés patriotes que ces traîtres veulent assassiner; portons aujourd'hui le dernier coup à cette faction scélérate; qu'elle soit anéantie !

Mais son dépit & sa rage furent au comble, lorsqu'au lieu de cette fureur qui préfage des massacres, il ne vit par-tout, dans la masse des hommes qu'il commandoit, que l'apparence du calme & du respect pour la représentation nationale. C'est alors que, retiré avec quelques affidés qui, comme lui, étoient dans le secret de cette journée, il s'emporta en insultes & en outrages contre les Parisiens, ajoutant qu'il *n'y avoit rien à faire avec de pareilles bûches*.

Pour ranimer l'énergie, il ordonna à un de ses amis de se transporter aux Jacobins, où étoit le foyer de l'insurrection.

Arrivé à la tribune, cet émissaire, après avoir fait le tableau de l'ignorance & de l'insouciance des citoyens, s'exprima ainsi : " J'ai vu le brave Henriot parcourir vainement les rangs, le sabre à la main, pour électriser les esprits. — Qu'est-ce donc, se demandoit-on avec étonnement ? Que veut-on faire ? Et ce n'est qu'avec la plus grande peine que nous sommes parvenus à faire connoître à quelques-uns le but civique de l'insurrection.

" Je vois avec douleur, ajouta cet orateur, que la nuit est arrivée, & que nous sommes très-peu avancés : je ne veux point jeter du découragement, mais il faut prévenir la lassitude; prenez garde que les citoyens, après avoir soulevé une masse imposante, ne s'arrêtent; nous pourrions dire alors, la république est perdue. Que les mesures les plus fortes & les plus vigoureuses soient adoptées, & que demain le soleil ne se leve pas avant que la liberté soit assurée ".

Henriot eut beau faire par lui ou par ses émissaires, le massacre projeté n'eut pas lieu, & il ne put servir qu'à demi les desseins de Robespierre. Il n'en obtint pas moins la récompense de ses services. Quelque temps après le 31 mai, les sections furent convoquées pour nommer le commandant général de la garde nationale de Paris; les suffrages se trouverent partagés entre lui & Raffet; enfin, il obtint, pour ainsi dire, à force ouverte, la majorité des voix, qui, dans une ville comme Paris, n'excéderent pourtant pas le nombre de six mille, & il fut proclamé commandant général de la garde parisienne.

L'histoire

L'hiſtoire de ſa vie depuis cette époque jusqu'à celle de ſon ſupplice, eſt un enchaînement ſi révoltant de baſſeſſes auprès de Robespierre & de ſes complices, de cruautés envers les citoyens proscrits, de diſſolutions & de débauches dans ſa conduite privée, que nous croyons devoir en épargner à nos lecteurs le hideux tableau. Nous ne placerons ici que quelques ordres qu'il donnoit en ſa qualité de commandant général, & qui, par leur ſingularité, prouveront de quelle hypocriſie étoit capable cet homme, qui, à l'exemple de ſes maîtres, oſoit auſſi parler de vertu, d'humanité & de liberté.

" Mes freres, diſoit-il, à une époque où les aſſignats perdant de leur valeur, forçoient les ouvriers à exiger de plus fortes journées, les ouvriers des ports n'ont pas donné l'exemple des privations que nous autres, *pauvres démocrates ſans culottes*, avons contractées dès le berceau; ils exigent pour leurs journées un ſalaire trop fort, qui ne peut qu'occaſionner la cherté des denrées, & priver nos pauvres meres de familles de celles de premiere néceſſité. Vivons honnêtement, vêtiſſons-nous décemment & proprement; n'abandonnons pas nos vertus & notre probité; ce ſont nos ſeules richeſſes; elles ſont impériſſables; fuyons l'uſure; ne prenons pas les vices du tyran que nous avons terraſſé; ſoyons toujours *aux yeux de l'univers*, ce que nous avons toujours été ,,.

" Des citoyennes, diſoit-il, dans une autre circonſtance, indignes de ce nom, ſe font payer pour paſſer la nuit à la diſtribution du charbon. Viles égoïſtes! vous n'êtes pas faites pour reſter à côté de nos vertueuſes républicaines; vous ne ſavez pas vous priver comme elles; vous n'aimez pas comme elles *les bons magiſtrats* & les bonnes lois; vous ne déſirez pas comme elles de n'avoir à cette opération qu'un officier civil & un ruban tricolor. Hé bien! les républicains ſe coaliſeront pour ſéparer & diſtinguer les bonnes d'avec les mauvaiſes. Les bonnes ſeront ſecourues, & la loi punira les méchantes ,,.

Voici comment il s'exprimoit le lendemain de la fête à l'Etre ſuprême.

" La fête du 20 s'eſt paſſée avec beaucoup de décence; la ſimplicité, les mœurs & *les vertus étoient en évidence*; la repréſentation nationale, le ciel, la terre & toute la nature rendoient leur hommage à

l'Etre suprême : il ne faut plus pour régler l'ordre & la marche de nos cérémonies religieuses qu'une flamme tricolore, l'égalité, la fraternité & l'amour de son pays ,,.

,, Toutes les lettres anonymes adressées au général de Paris, disoit-il ailleurs, resteront au rebut ; les menaces & les injures des méchans sont trop méprisables pour occuper un instant les fonctionnaires publics. Quelques faux patriotes se rassemblent dans les cafés & s'y comportent d'une maniere très-indécente ; tous ceux qui aiment la patrie doivent arrêter cette espece de perturbateurs, & les conduire au comité de sûreté générale : *celui qui mépriſe le gouvernement actuel eſt un agent de la faction anglaiſe & miniſtérielle* : mais qu'importe ! nous avons pour nous & pour notre gouvernement les hommes probes & vertueux de tous les pays ,,.

" Ailleurs il disoit : mes freres, je suis bien content de votre exactitude dans le service : c'est ainsi que les hommes vertueux doivent se conduire : lorsque nous aurons séparé de la société les hommes sans mœurs, les perturbateurs, les fripons, alors la société sera heureuse. Ayez confiance dans *les vertueux montagnards*, dans *les infatigables magiſtrats* de la commune, (Chaumette & Hébert) ils préféreront tous plutôt la mort qu'un vil & mépriſable eſclavage ,,.

" Mes freres, écrivoit-il à l'époque fatale où les tyrans cherchoient à répandre le bruit d'une révolte dans les prisons, pour avoir un prétexte d'assassiner les malheureuses victimes qui y étoient détenues ; mes freres, surveillons les prisons ; il se trame dans ces asyles un complot contre la liberté ; les détenus coupables veulent s'ouvrir les portes à quelque prix que ce soit, pour assassiner les représentans fideles & les meilleurs démocrates, Qu'ils tremblent, leur punition sera prompte & la loi inexorable ; *les juges ſauront l'appliquer à propos* ,,.

Il est facile de reconnoître à tous ces traits l'éleve & le disciple de l'hypocrite Robespierre. Vil instrument de ce monstre, Henriot se prêtoit à tout ce qui devoit concourir à l'affermissement de sa tyrannie ; il avoit rempli de ses créatures les compagnies de canonniers de Paris ; l'arsenal étoit à sa disposition ; il commandoit à six mille jeunes Seïdes qui formoient le camp de la Plaine des Sablons ; tous les ressorts de la force

publique lui avoient été remis ; ainſi, tandis que les comités révolutionnaires ne reconnoiſſoient que la voix de Robespierre, que Fouquier-Tinville immoloit à ſon gré tous ceux qui devenoient l'objet de ſes ſoupçons ou de ſa vengeance ; que la ſociété des Jacobins n'agiſſoit que d'après les impulſions de ſa tyrannique volonté, & que la convention nationale elle-même plioit ſous ſon redoutable empire, Henriot préparoit tous les moyens de réduire par la force ceux qui auroient oſé braver ſa puiſſance.

Henriot, comme tous les autres complices du chef de Robespierre, étoit un être auſſi lâche que féroce : la chute de ſon maître le plongea dans un état de déſordre & de trouble qui lui ôta juſqu'au ſouvenir des moyens puiſſans qu'il avoit entre ſes mains pour le délivrer & aſſurer ſon triomphe ; il ne prit aucune des meſures qui auroient pu changer le 9 thermidor, en un jour d'horreur & de déſolation pour la France entiere. Un de ſes aides-de-camp fut même obligé de lui écrire à la hâte ces mots. --- Mon général, vu le rapport qui vient de m'être fait, je crois que vous feriez bien de monter à cheval, & de vous montrer dans Paris.---Et lui, après avoir raſſemblé l'état-major dans la cour Saint-Martin, & dreſſé un ordre par lequel il inſtruiſoit les chefs de la force armée, que le conſeil général de la commune avoit arrêté que le commandant général dirigeroit le peuple contre les conſpirateurs qui opprimoient les patriotes, & délivreroit la convention de l'oppreſſion des contre-révolutionnaires ; après avoir commandé une réſerve de deux cents hommes prêts à marcher aux ordres des magiſtrats du peuple, & indiqué la commune pour point de réunion, il ſe contenta de parcourir en forcené les faubourgs, en criant : *aux armes*, & frappant à coups de ſabre les citoyens que ſes cris ne rempliſſoient pas de l'eſprit de rage & de fureur qui l'animoit. Il laiſſa traîner de priſon en priſon Robespierre & ſes complices, & bientôt après il fut arrêté lui-même dans la rue Saint-Honoré, avec quelques-uns de ſes aides-de-camp, comme il exhortoit ceux qui s'attroupoient autour de lui de prendre les armes contre la convention, & de ſe rendre à la commune.

Conduit au comité de ſûreté générale, il fut dépoſé dans la piece qui précédoit celle où le comité tenoit ſa ſéance : on lia ſes deux bras avec une corde nouée

par derriere, de ſorte qu'il ne pouvoit faire uſage de ſes deux mains, fortement écartées l'une de l'autre : les aides-de-camp faits priſonniers avec lui, furent ſimplement attachés par les poignets.

Il étoit alors ſept heures & demie du ſoir; il y avoit environ une heure qu'Henriot étoit au comité de ſûreté générale, lorſque les choſes changerent de face, & prirent pour un moment une tournure vraiment alarmante.

Marchant à la tête de douze cents hommes armés, que ſoutenoit un fort escadron de gendarmerie à cheval avec quatre pieces de canon ſervies par les canonniers les plus dévoués à Robespierre, Coffinhal, décoré de l'écharpe municipale, ſe préſente à la porte du comité de ſûreté générale; les membres de ce comité ſe crurent perdus, & leur effroi ſe propageant juſqu'au ſein de la convention nationale, y porta le trouble & le déſordre; mais Coffinhal & ſa troupe n'uſerent que d'une partie de leur avantage: après avoir déſarmé, ſans la moindre réſiſtance, les gendarmes attachés à la convention, ils délierent Henriot & ſes aides-de-camp, & les emmenerent avec eux à la maiſon commune. Il eſt inconteſtable que ſi après cette expédition ils ſe fuſſent portés dans la cour du château des Tuileries, & de là dans la ſalle de la convention, la journée étoit décidée, & le tyran triomphoit.

Ce fut là le ſeul trait de courage qui diſtingua les complices de Robespierre. Henriot ramené en triomphe à la maiſon commune, crut ſuppléer à ſa premiere imprévoyance en prenant enfin un parti déciſif; mais il n'étoit plus temps; la convention nationale avoit prévenu l'audace des conjurés, les ſections étoient éclairées, & tous les bons citoyens s'étoient ralliés: les nouvelles tentatives d'Henriot ne firent qu'accélérer ſa perte & celle de ſon parti. S'étant préſenté ſur la place du Carouſel avec ſon état-major, & une ſuite aſſez nombreuſe, en vain il eſſaya de ſoulever le peuple, & ſur-tout les canonniers ſur leſquels il comptoit le plus: des cris tumultueux étouffèrent ſa voix; les canonniers refuſerent de faire feu ſur la convention; en même temps il étoit mis hors de la loi par l'aſſemblée: le bruit de ce decret terrible acheva de le déconcerter; il s'enfuit avec précipitation, & ſe réfugia de nouveau à la maiſon commune, où

bientôt Robespierre & tous ses complices se trouverent enveloppés & prêts à tomber entre les mains de ceux qu'un instant auparavant ils proscrivoient comme des factieux dignes du dernier supplice.

Plein de trouble, & frappé de terreur, Henriot cherchant son salut dans la fuite, se glissa dans un des couloirs de la maison commune; là il rencontra Coffinhal qui s'enfuyoit aussi. A l'aspect d'Henriot, qui, en sortant du comité, avoit garanti sur sa tête le succès de la conspiration, Coffinhal ne peut contenir sa fureur. --- Lâche! lui dit-il, voilà donc où ont abouti tes moyens si certains de défense! scélérat, tu n'échapperas pas à la mort que tu cherches à éviter! --- En disant ces mots, il saisit Henriot par le milieu du corps & le précipita par une fenêtre du second étage de la maison commune.

Henriot tomba d'abord sur un toît, & de là dans une des rues étroites qui environnent la maison commune. Surpris & reconnu par quelques gendarmes, il se sauva dans un égoût à côté duquel il étoit tombé; mais un gendarme enfonçant sa bayonnette dans l'égoût, lui creva un œil & le força de se rendre.

Le lendemain il parut sur la fatale charrette, n'ayant pour vêtement qu'une chemise & un gilet, & tout couvert de fange & de sang; sa chevelure, ses mains enfanglantées, un de ses yeux qui tomboit sur une de ses joues, tout cela formoit un tableau si dégoûtant & si effroyable, qu'on n'osoit le fixer long-temps. Le voilà, le voilà, disoit le peuple, tel qu'il étoit lorsqu'il sortit de Saint-Firmin, après y avoir égorgé les prêtres!

Son aspect, en réveillant par-tout le souvenir affreux des épouvantables journées de septembre, attestoit une vérité terrible, que jamais les assassins de l'innocence n'échappent au chatiment qui les attend.

Enfin ce scélérat trouva le terme de sa vie mêlée de tant de crimes & d'hypocrisie. Il périt sous le fer qui vengeoit à la fois tant de forfaits.

SUPPLICE DE DUMAS,

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Notice historique des crimes de ce monstre altéré de sang humain.

Un des complices de Robespierre qui inspirera le plus d'horreur, & dont le nom rappellera le plus de forfaits, c'est Dumas. Il n'est pas un homme sensible à qui ce scélérat n'ait fait répandre des larmes de douleur & de désespoir; il n'est pas une famille honnête & vertueuse qu'il n'ait plongée dans le deuil & la consternation : c'est lui que le tyran jugea digne d'exécuter, dans toute son étendue, la loi barbare du 22 prairial, & qui fit verser ces torrens de sang, qui, pendant six semaines, coulerent sur l'échafaud où il égorgeoit ses victimes.

Le portrait de ce monstre est un des plus hideux à tracer. Ailleurs, le fanatisme pouvoit, en exaltant les ames, leur donner ces dispositions atroces qui ont fait commettre tant de crimes; mais dans le cœur de Dumas il n'y avoit que la soif du sang, que la haine de l'humanité, que les impressions de la férocité la plus monstrueuse, que le mépris le plus formel de toute justice & de toute vertu, qui fussent le principe de sa conduite.

Il étoit né à Lons-le-Saulnier, dans le département du Jura, de parens honnêtes; il avoit reçu de la nature quelques talens; son éducation avoit été soignée; il exerçoit la profession honorable d'homme de loi; mais la perversité de son ame avoit étouffé tous ces germes de bienséance & de probité. On l'avoit vu au commencement de la révolution, favoriser le parti des émigrés, souper avec un de ses freres la veille de sa sortie de la France, puis se jeter dans le parti de ce qu'on appeloit alors le *fédéralisme*, puis se réfugier aux Jacobins pour s'y livrer à l'intrigue, & enfin devenir un des plus zélés partisans de la tyrannie de Robespierre.

Son dévouement aux intérêts de ce scélérat lui valut d'être associé aux bourreaux qui devoient former

le tribunal révolutionnaire; il fut d'abord nommé vice-préſident de ce tribunal, & ſurvivant enſuite à toutes les modifications que le caprice de Robespierre fit éprouver, à diverſes époques, à cette ſociété d'aſſaſſins, il parvint à mériter complettement ſa confiance, & à obtenir l'emploi de préſident du tribunal révolutionnaire qu'il ambitionnoit.

Dans ce poſte, il étoit à-la-fois l'espion de Robespierre auprès de ſes collegues, le dénonciateur forcené des proſcrits auprès des comités de gouvernement, leur accuſateur à la tribune des Jacobins, & leur juge implacable au tribunal. On l'a vu pluſieurs fois, juger le lendemain comme conſpirateurs, ceux que la veille il avoit dénoncés dans la ſociété des Jacobins comme ſuſpects. Ce tigre avoit fini par fouler aux pieds toute pudeur & toute bienſéance. Tout couvert de ſang, & après avoir envoyé à l'échafaud ſoixante victimes, il alloit le ſoir déclamer à la tribune des Jacobins contre l'inſuffiſance des moyens qu'avoit le tribunal pour *juger tous les ennemis de la liberté*. Son projet étoit de joindre à la ſalle où ſe tenoient les audiences, une partie de la grande ſalle du palais, pour y réunir à la fois cinq ou ſix cents victimes; & comme on lui obſervoit qu'un pareil ſpectacle pourroit à la fin révolter le peuple, --- hé bien, dit-il, il n'eſt qu'un moyen de remplir notre but, ſans inconvénient, c'eſt de faire dreſſer une guillotine dans la cour de chaque priſon, & d'y faire exécuter, pendant la nuit, les priſonniers.

Ce conſeil que Dumas donnoit à Fouquier-Tinville, en préſence de Robespierre & de quelques autres affidés, auroit été infailliblement exécuté, ſi le neuf thermidor n'eut anéanti tous ces ſcélérats avec leurs complots. Dumas étoit encore ſur ſon tribunal de ſang, où il venoit de ſigner la mort de ſoixante victimes, lorſqu'il fut arrêté par des agens du comité de ſalut public.

Ne ſachant pas ce qui venoit de ſe paſſer à la convention, & attribuant ſa disgrace à l'humeur ſombre & capricieuſe de Robespierre, qui immoloit ſes amis comme ſes ennemis, on dit qu'il s'écria douloureuſement : --- *Je ſuis perdu.* --- Il ſe ſouvint ſans doute alors que Robespierre, dont la grande politique étoit de ſe ſervir d'hommes que, d'un mot, il pouvoit envoyer au ſupplice, avoit entre ſes mains

des pieces qui pouvoient le conduire à l'échafaud. C'étoit Robespierre, en effet, qui par son crédit, étoit parvenu à étouffer les suites de dénonciations graves qui avoient été faites aux Jacobins contre lui, après s'être approprié toutefois les pieces qui servoient d'appui à ces dénonciations, & les avoir gardées pour s'en servir au besoin.

Mais dès que Dumas eut appris que sa disgrace lui étoit commune avec Robespierre, le calme rentra dans son ame; il fut conduit à Sainte-Pélagie, vers les quatre heures du soir; à sept heures, il n'y étoit plus; le concierge de cette prison, docile aux ordres de la commune, le laissa sortir sur la sommation de quelques individus envoyés par elle pour le relâcher. Dumas se transporta alors au rendez-vous général des conjurés; & comme on le savoit exercé aux opérations qui concerne un tribunal, on lui fit l'honneur de le charger de l'organisation de celui qui, après le triomphe de Robespierre, devoit exécuter ses vengeances. On doit juger quel eut été l'effet de ce choix, si le sort eut servi l'espoir de cette horde de cannibales.

Au moment de l'invasion de la maison commune par les troupes fidelles à la convention, Dumas laissa là son tribunal & ses plans, pour s'enfuir; il se glissa de couloir en couloir jusques dans un réduit obscur & isolé; mais il ne put échapper aux recherches que l'on fit de lui: il fut trouvé dans son asyle, & conduit, aux acclamations de tout le peuple, à la conciergerie.

Le lendemain il comparut devant le tribunal que la veille il présidoit, pour y entendre son arrêt de mort. Etrange & bizarre effet des événemens qui signalerent cette époque mémorable! Ce furent ses complices, ses amis, ou plutôt les esclaves de ses volontés, qui l'envoyerent à l'échafaud.

En marchant au lieu du supplice, Dumas étoit l'objet des imprécations particulieres de la multitude.-- Le voilà, s'écrioit-on, ce bourreau, cet assassin de l'innocence; vas, monstre! vas, scélérat, présider les furies de l'enfer. Par-tout il fut accueilli par des huées & des malédictions, que sa contenance hagarde & furieuse redoubloit encore. Sa tête tomba une des dernieres. Elle étoit aussi hideuse que son ame; elle révolta la multitude, effrayée encore du souvenir de sa férocité.

SUPPLICE

SUPPLICE DE FLEURIOT-LESCOT,

MAIRE DE PARIS.

Tableau des crimes de ce bas valet du tyran Maximilien.

FLEURIOT-LESCOT étoit né en Autriche : la révolution, en se développant, lui parut propre à favoriser quelques projets de fortune qu'il avoit conçus pour s'arracher à l'état de pauvreté dans lequel il vivoit à Paris ; en conséquence, il emprunta le masque du patriotisme, & se lança dans le tourbillon des intrigues sectionnaires, qui alors servoient de premier échelon pour parvenir aux emplois que donne la faveur populaire.

Fleuriot-Lescot tourna aussi ses vues du côté des Jacobins ; il ambitionna d'être admis dans cette société ; & il y fut reçu selon ses désirs : le rôle qu'il y joua, quelqu'obscur qu'il fut, le fit cependant distinguer de Robespierre : on prétend qu'aux témoignages de son admiration, & de son zele pour ce vil intrigant, il ajouta quelquefois, vis-à-vis de ceux qui s'avisoient de contester devant lui l'incorruptibilité de Robespierre, des preuves qui firent plus redouter la vigueur de son bras que la force de ses raisonnemens.

Quoi qu'il en soit, il obtint la récompense de son dévouement, & il fut nommé l'un des substituts de Fouquier-Tinville, lors de la premiere organisation du tribunal révolutionnaire de Paris. Fleuriot-Lescot remplit ses fonctions comme un homme qui vouloit, à quelque prix que ce fut, faire oublier son origine étrangere, & sur-tout se maintenir dans la faveur de ceux qui lui avoit si généreusement ouvert la carriere de la fortune.

Quoiqu'il fut sans talens, il avoit du moins ceux que donne une ame rampante & toujours prête à tout sacrifier aux caprices de la tyrannie. A la faveur de ces dispositions, il sut gagner la confiance de Robespierre, & lorsque ce tyran voulut organiser toutes

les autorités constituées de Paris dans le plan de sa conjuration, il le fit nommer maire de Paris, non comme un homme qui pouvoit le servir dans cette place par ses talens, mais comme un esclave dont il pourroit disposer à son gré, & qu'il pourroit faire mouvoir selon ses fantaisies & ses besoins.

Robespierre ne fut pas trompé dans son attente. Fleuriot-Lescot, loin d'abuser des droits & des prérogatives de sa place, n'en devint que plus dévoué à son protecteur; rien ne se faisoit à la mairie dont Robespierre ne fut instruit. Ce vil courtisan sembloit craindre en quelque sorte de respirer sans l'aveu de son maître; il le préconisoit avec une lâcheté révoltante; ses discours à la municipalité ne respiroient que bassesse & flatterie. Il auroit immolé sans remords l'univers entier aux caprices du tyran, pourvu qu'il eût conservé sa faveur.

Il savoit bien que Robespierre n'avoit, pour le perdre, qu'à rappeler qu'il étoit Autrichien, & que d'un mot, il pouvoit le confondre avec la faction de l'étranger. Ces pensées le rendoient encore plus rampant & plus soumis; quelle humiliation pour une ville comme Paris, d'avoir pour premier magistrat un homme capable de cet avilissement!.. Mais éloignons une pareille idée. Fleuriot-Lescot n'étoit pas le maire des Parisiens, il étoit le maire des brigand qu'on avoit mis à la tête de la commune de Paris.

Cet homme étoit si généralement méprisé, même par son parti, qu'à peine on daignoit se souvenir qu'il étoit maire de Paris, dans les occasions où il s'agissoit de faire intervenir sa qualité. C'étoit Payan qui avoit la grande influence; quant à lui il n'avoit guere que les honneurs de la représentation, & d'autres fonctions à remplir que de donner l'exemple d'un dévouement servile à Robespierre.

Il se traînoit ainsi de lâchetés en bassesses, lorsque le 9 thermidor vint l'envelopper dans la catastrophe des tyrans qu'il servoit. On doit pourtant avouer qu'il fut un de ceux qui montrerent le plus de caractere dans cette circonstance décisive. A peine le bruit de ce qui se passoit à la convention parvint jusqu'à lui, qu'il s'empressa de se rendre à la maison commune, & d'y rassembler les membres épars du conseil.

Le discours qu'il prononça quand ses collegues se

trouverent réunis, fut celui d'un homme qui étoit bien décidé à subir les chances du parti pour lequel il combattoit; il rappela la gloire que la municipalité de Paris avoit eue de concourir au triomphe de la liberté aux époques mémorables du 10 août, & du 31 mai; il chercha à ranimer l'énergie des membres du conseil, & prenant dans ses mains le tableau qui représentoit les droits de l'homme, il s'écria avec chaleur : " Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, & pour chaque portion du peuple, le plus sacré & le plus indispensable de ses devoirs ,,.

Quelqu'un s'étant plaint que la feuille sur laquelle les membres du conseil arrivans s'étoient inscrits, avoit été soustraite, il dit : --- Non, on ne nous ravira pas l'honneur d'avoir concouru aujourd'hui aux succès de la liberté sur la tyrannie & l'oppression : je propose que la liste soit renouvelée, afin que, déposée aux archives, elle atteste à jamais la fidélité des vrais amis de la patrie. --- Et il s'inscrivit le premier sur la nouvelle liste.

Il sembloit avoir réservé toute l'énergie dont il étoit capable pour cet instant critique & décisif. Ce fut lui qui ordonna qu'on sonnât le tocsin de la maison commune, qu'on fermât les barrieres, & qu'on fit avancer du canon sur la place de Grêve & sur les quais. On conduisit devant lui un concierge de la force, qui n'avoit pas voulu reconnoître les ordres de la municipalité; à son aspect Fleuriot-Lescot devint furieux; s'il n'eût été retenu, il auroit immolé cet infortuné geolier, qui, tremblant de frayeur, demandoit à ses pieds grace & pardon.

Lorsque Robespierre entra dans la salle du conseil, Fleuriot-Lescot, ivre d'allégresse, se précipita au-devant de lui, & l'appelant le sauveur de la liberté, il le fit asseoir dans son fauteuil, & fit prêter devant lui le serment de mourir pour sa défense.

Un officier, porteur d'un ordre de la convention nationale, s'étant présenté au conseil, il arracha de ses mains l'ordre qu'il lui présentoit, & après l'avoir déchiré, il traita cet officier de scélérat, ordonna qu'il fut dégradé à l'instant & conduit à la commission d'exécution.

Il couvrit également d'outrages un commandant de section qui avoit refusé d'envoyer ses canons à

la commune, & le fit traîner ſur-le-champ en priſon.

Quelque temps après on apperçut au coin d'une des rues qui donnent ſur la place de Grêve, des commiſſaires de la ſection des Arcis qui faiſoient la proclamation de la convention nationale. Auſſitôt le maire ordonne qu'on aille arrêter ces inſolens proclamateurs : pluſieurs membres ſe levent & bientôt après reparoiſſent amenant avec eux les commiſſaires de la ſection ennemie. Dès qu'ils ſont en préſence du conſeil, Fleuriot-Lescot écumant de rage, épuiſe ſur eux toute ſa colere; & les menaçant du plus terrible ſupplice, il les renvoie à la commiſſion d'exécution.

Mais le moment de la défaite approchoit : tout-à-coup on entend un coup de piſtolet qui part d'un des couloirs voiſins. A ce bruit, Fleuriot-Lescot deſcend avec précipitation de ſa place, court vers l'endroit d'où le coup étoit parti, & reparoît auſſitôt pâle & tremblant, en s'écriant : *Tout eſt perdu.*

Depuis cet inſtant le découragement entra dans ſon cœur; la diſperſion générale de ſes complices, leur arreſtation, les cris tumultueueux qui retentiſſoient autour de lui, tout cela le plongea dans de vives alarmes; enfin il ſubit le ſort commun. Conduit à l'échafaud, il eut ſous ſes yeux le ſpectacle du ſupplice de tous les conjurés; en ſa qualité de maire de Paris, il fut exécuté le dernier, après avoir été l'objet, non pas à la vérité de l'exécration générale, comme les tyrans dont il avoit été l'inſtrument, mais du plus profond mépris : châtiment inévitable des hommes qui, comme lui, ſe rendent les agens de la tyrrannie.

SUPPLICE DE COFFINHAL,

Préſident du tribunal révolutionnaire.

PIERRE-ANDRÉ *Coffinhal*, après avoir paſſé par toutes les charges révolutionnaires de ſa ſection, où d'abord il avoit exercé la profeſſion de médecin, & enſuite celle d'homme de loi, étoit enfin parvenu à la place de préſident du tribunal révolutionnaire de Paris. Les détails de la barbarie dans ce poſte ſont d'une telle atrocité, qu'il faut avoir vécu dans ces temps malheureux pour les croire. La poſtérité aura peine à concevoir qu'un homme exerçant les fonctions déjà ſi redoutables de juge, ait pu mêler le ſarcaſme aux arrêts de mort qu'il prononçoit, & inſulter à l'infortune des condamnés en les envoyant au ſupplice.

Mais ces temps où l'on avoit ſi faſtueuſement mis la probité & la vertu à l'ordre du jour, n'avoient rien de commun avec les faſtes les plus extraordinaires des ſociétés humaines : il étoit réſervé aux hommes qui ſe diſoient les enfans de la liberté, de ſurpaſſer tout ce que les ſiecles des Néron, des Phalaris & de Tibere, avoient conçu d'horreurs & exécuté de forfaits.

Coffinhal, aſſis ſur ſon tribunal de ſang, & lançant des arrêts de mort, reſſembloit plutôt à un baladin obſcene, qui raſſemble autour de lui des ſpectateurs avides de pasquinades, qu'à un juge devenu l'arbitre de la vie de ſes ſemblables : la taille des malheureux qu'on amenoit devant lui, leur phyſionomie, leur triſteſſe, le calme qu'ils montroient, leurs réponſes, leur ſilence, tout, juſqu'au ſon de leur voix, ſervoit à ce tigre de ſujets de ſarcasme & de raillerie. Il outrageoit la beauté par des propos indécens, les talens par des plaiſanteries groſſieres, la vieilleſſe par des dédains atroces, l'innocence par des ſoupçons injurieux; ſi les prévenus vouloient parler, il leur diſoit d'une voix terrible : --- Tu n'as pas la parole. --- S'ils ſe taiſoient, ils conſpiroient dans le ſilence.

Un jour, il venoit de condamner un maître en fait d'armes : --- Pare cette botte là, lui dit-il, en éclatant de rire. --- Une autre fois, il dit à des malheureux qui attendoient avec calme l'arrêt de leur deſtinée : --- Vous

seriez bien étonnés, si je vous annonçois que vous alliez être acquittés; & après avoir gardé pendant quelque temps le silence, comme pour s'amuser de leur contenance, il leur annonça leur condamnation.

O honte ! ô douleur ! l'exécration des siecles suffira-t-elle pour venger de tels attentats !

Coffinhal fut le seul de tous ceux qui, au 9 thermidor, avoient été mis hors de la loi, dont on ne put se saisir : après avoir épuisé sa rage sur Henriot, en le précipitant par une fenêtre, il parvint à s'échapper; & s'étant déguisé sous la forme d'un batelier, il alla se cacher dans l'île des Cignes au-dessous des Invalides. Il y resta deux jours & deux nuits sans prendre aucune nourriture, & n'ayant pour asyle que quelques planches contre un déluge d'eau qui ne cessa de tomber pendant tout ce temps.

Le malheureux souffrant cruellement de la faim & de l'incommodité qu'il recevoit de la pluie dont il étoit trempé, sortit de sa retraite; il se rendit chez un particulier qu'il avoit eu autrefois pour ami. Ce particulier lui devoit 25 louis; Coffinhal lui demanda du pain, des vêtemens & de l'argent. Mais cet ami le ferma sous la clef, & courut avertir la garde que Coffinhal étoit chez lui.

En se voyant arrêté, ce scélérat osa se récrier contre la violation des droits de l'hospitalité & de l'amitié, comme s'il eût encore eu quelques titres aux liens sacrés de la morale sociale ! Arrivé à la conciergerie, il demanda à boire & à manger, & raconta au concierge qu'on se feroit difficilement une idée des terribles angoisses, des douleurs cruelles d'esprit & de corps qui l'avoient torturé pendant les deux jours qu'il avoit passés dans l'île des Cignes. --- La mort qu'on me prépare, ajoutoit-il, sera une douceur en comparaison de ce que j'ai souffert.

Lorsqu'il alla au supplice, il fut constamment l'objet des railleries de la multitude; les uns lui crioient : --- Tu n'as pas la parole. --- D'autres passant des bâtons au travers des barreaux de la charrette, & les présentant à la poitrine du patient, lui rappeloient ses insultes aux infortunés qu'il condamnoit, & lui crioient : --- Hé bien ! Coffinhal, que dis-tu de cette botte ? Pare celle-là.

Coffinhal regardoit de droite & de gauche, & levoit stupidement les épaules. Il marcha à la mort avec une sorte de courage, & la reçut avec assez de résolution.

FIN.

A *Grenoble*, chez *Ferry*, Imprimeur, rue Chenoise.

Il vend,

L'Intérieur des Comités révolutionnaires,

La Pauvre Femme,

Le Brigand,

La vie & les crimes de Robespierre,

Et d'autres ouvrages de ce genre.

510